conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SOLUS MULTI 10 X 750 ML

WM 1113068 Numéro de commande: 0713068

Version 7.3 Date de révision 12.05.2021 Date d'impression 14.12.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : SOLUS MULTI 10 X 750 ML

numéro d'identification : 64346

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du

mélange

: Produit de nettoyage

Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz Benelux S.A./N.V.

AVENUE JEAN MONNET 1 BTE 6

1401 BAULERS

 Téléphone
 : +3223520400

 Téléfax
 : +3223510860

Adresse e-mail Personne

responsable/émettrice

: Produktsicherheit@werner-mertz.com

Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

1.4 Numéro d'appel d'urgence

070/245.245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS	Classification	Concentration
·	NoCE		(% w/w)
	Numéro		
	d'enregistrement		

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SOLUS MULTI 10 X 750 ML

WM 1113068 Numéro de commande: 0713068

Version 7.3 Date de révision 12.05.2021 Date d'impression 14.12.2021

éthanol	64-17-5 200-578-6 01-2119457610-43	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 SCL >= 50 % 2; H319	>= 5 - < 10
Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts	68891-38-3 01-2119488639-16	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412 SCL 5 - < 10 % 2; H319 >= 10,0 % 1; H318	>= 2,5 - < 3

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers

secours.

En cas d'inhalation : Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de

poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de

combustion.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

En cas de contact avec les yeux : Protéger l'oeil intact.

Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les

paupières, pendant au moins 15 minutes.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le

centre anti-poison.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SOLUS MULTI 10 X 750 ML

WM 1113068 Numéro de commande: 0713068

Version 7.3 Date de révision 12.05.2021 Date d'impression 14.12.2021

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et

à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la

lutte contre l'incendie

: Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts

ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

: On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Information supplémentaire

 Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation

locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection

de l'environnement

: Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les

cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Balayer et enlever à la pelle.

Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation

sans danger

 Équipement de protection individuel, voir section 8. Pas de recommandations spéciales requises pour la manipulation.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

: Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SOLUS MULTI 10 X 750 ML

WM 1113068 Numéro de commande: 0713068

Version 7.3 Date de révision 12.05.2021 Date d'impression 14.12.2021

travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires

de stockage et les conteneurs

: Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Précautions pour le stockage en

commun

: Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les

prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produit de nettoyage

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
éthanol	64-17-5	VLE 8 hr	1.000 ppm 1.907 mg/m3	2006-03-23	BE OEL

DNEL

: Utilisation finale: Travailleurs éthanol

64-17-5: Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux

Valeur: 1900 mg/m3

Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 950 mg/m3

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 343 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux

Valeur: 950 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 206 mg/kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SOLUS MULTI 10 X 750 ML

WM 1113068 Numéro de commande: 0713068

Version 7.3 Date de révision 12.05.2021 Date d'impression 14.12.2021

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 114 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 87 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux

Valeur: 950 mg/m3

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

68891-38-3:

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 2750 mg/kg p.c./jour

Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 175 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 1650 mg/kg p.c./jour

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 52 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 15 mg/kg

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux

Valeur: 0,132 mg/cm2

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux

Valeur: 0,079 mg/cm2

PNEC

éthanol : Eau douce **64-17-5:** Valeur: 0,96 mg/l

Eau de mer Valeur: 0,79 mg/l

Sédiment d'eau douce Valeur: 3,6 mg/kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SOLUS MULTI 10 X 750 ML

WM 1113068 Numéro de commande: 0713068

Version 7.3 Date de révision 12.05.2021 Date d'impression 14.12.2021

Sol

Valeur: 0,63 mg/kg

STP

Valeur: 580 mg/l

intermittent release Valeur: 2,75 mg/l

Alcohols, C12-14, ethoxylated,

sulfates, sodium salts 68891-38-3:

Eau douce

Valeur: 0,24 mg/l

Eau de mer

Valeur: 0,024 mg/l

STP

Valeur: 10000 mg/l

intermittent release Valeur: 0,071 mg/l

Sédiment d'eau douce Valeur: 5,45 mg/kg

Sédiment marin Valeur: 0,545 mg/kg

Sol

Valeur: 0,946 mg/kg poids sec (p.s.)

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

<u>Protection des yeux</u> : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection des mains

Matériel : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de

protection.

Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374-1:

2003 (0,4 mm).

inutile dans les conditions normales d'utilisation

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant

la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de

contact).

Protection de la peau et du

corps

: inutile dans les conditions normales d'utilisation

<u>Protection respiratoire</u> : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SOLUS MULTI 10 X 750 ML

WM 1113068 Numéro de commande: 0713068

Version 7.3 Date de révision 12.05.2021 Date d'impression 14.12.2021

Conseils généraux : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les

cours d'eau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : incolore

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : env. 8,7, à20 °C

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : 50,6 °C

Taux d'évaporation : Donnée non disponible Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible

Inflammabilité (liquides) : Non classée comme entretenant la combustion selon les

réglementations de transport.

Vitesse de combustion : Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure : Donnée non disponible
Pression de vapeur : Donnée non disponible
Densité de vapeur relative : Donnée non disponible
Densité relative : Donnée non disponible
Densité : Donnée non disponible
: Donnée non disponible
: Donnée non disponible
: Donnée non disponible

Hydrosolubilité : complètement miscible

Solubilité dans d'autres solvants

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

: Donnée non disponible

Température d'inflammation : Donnée non disponible Décomposition thermique : Donnée non disponible Viscosité, dynamique : env. 140 mPa.s à 20 °C

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible
Propriétés explosives : Donnée non disponible
Propriétés comburantes : Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SOLUS MULTI 10 X 750 ML

WM 1113068 Numéro de commande: 0713068

Version 7.3 Date de révision 12.05.2021 Date d'impression 14.12.2021

9.2 Autres informations

aucun(e)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

: On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

Autres informations : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.

Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.

Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

Produit

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit

n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

: Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit

n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

: Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules

: Pas classé(e)

germinales

Cancérogénicité

: Pas classé(e)

Toxicité pour la reproduction : Pas classé(e)

Toxicité spécifique pour certains : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SOLUS MULTI 10 X 750 ML

WM 1113068 Numéro de commande: 0713068

Version 7.3 Date de révision 12.05.2021 Date d'impression 14.12.2021

organes cibles - exposition

unique

spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée

: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité par aspiration : Pas classé(e)

Information supplémentaire : Donnée non disponible

Composants:

éthanol 64-17-5:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral Rat: 10.470 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 Rat: 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 Rat: 51 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée

: DL50 dermal Lapin: > 2.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402

DL50 dermal Lapin: > 10.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

: Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau Méthode: OCDE ligne directrice 404

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation légère des yeux Méthode: OCDE ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Espèce: Souris

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

Toxicité pour la reproduction : Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e) NOAEL: 5.200 mg/kg

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e) NOAEL: 13.800 mg/kg

Espèce: Rat

Voie d'application: Inhalation NOAEL: 30400 mg/m3

Toxicité à dose répétée : Rat, mâle: NOAEL: > 20 mg/kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SOLUS MULTI 10 X 750 ML

WM 1113068 Numéro de commande: 0713068

Version 7.3 Date de révision 12.05.2021 Date d'impression 14.12.2021

Méthode: OCDE ligne directrice 403

Rat, femelle: NOAEL: 1.730 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 408

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

68891-38-3:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral Rat: 2.870 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 Rat: 7.400 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 Rat: > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

BPL: oui

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Lésions oculaires : Espèce: Lapin

graves/irritation oculaire Méthode: OCDE ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

: Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro : Résultat: négatif

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Toxicité pour la reproduction : Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e) NOAEL: > 300 mg/kg,

F1: > 300 mg/kg, Méthode: OCDE ligne directrice 416

Tératogénicité : Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

>1.000 mg/kg > 1.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414

Toxicité à dose répétée : NOAEL: 300 mg/kg

Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition

répétée

: Voies d'exposition: Ingestion

Organes cibles: Foie

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SOLUS MULTI 10 X 750 ML

WM 1113068 Numéro de commande: 0713068

Version 7.3 Date de révision 12.05.2021 Date d'impression 14.12.2021

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

éthanol 64-17-5:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 13 g/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 8.150 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 0,1 g/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Poisson): 11.200 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 12.340 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

CE50: 5.012 mg/l

Toxicité pour les algues : CE50 (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 275 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Inhibition de la croissance Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): 12.900

mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Inhibition de la croissance Méthode: Pas d'information disponible.

CE0 (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): 5.000 mg/l

Durée d'exposition: 168 h

CE50: 4.432 mg/l

EC10: 11,5 mg/l

EC10: 280 mg/l

Toxicité pour les bactéries : CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 11.800

mg/l

Durée d'exposition: 16 h

Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts 68891-38-3:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 7,1 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en dynamique Méthode: OCDE ligne directrice 203

BPL: oui

CL50 (Poisson): > 1 - 10 mg/l Type de Test: Essai en semi-statique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SOLUS MULTI 10 X 750 ML

WM 1113068 Numéro de commande: 0713068

Version 7.3 Date de révision 12.05.2021 Date d'impression 14.12.2021

Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 10 - 100 mg/l Méthode: OCDE ligne directrice 203

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,14 mg/l

Durée d'exposition: 28 d

Type de Test: Essai en dynamique Méthode: OCDE Ligne directrice 204

CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 1 - 10 mg/l

Type de Test: Essai en dynamique Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 7,1 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 7,4 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Immobilisation Méthode: OCDE Ligne directrice 202

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1 - 10 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,27 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Type de Test: Essai en dynamique Méthode: OCDE Ligne directrice 211

(Daphnia magna (Grande daphnie)): 7,2 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 27,7 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Inhibition de la croissance Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

CE50 (Scenedesmus subspicatus): 10 - 100 mg/l

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 10 - 100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC: 0,95 mg/l

Type de Test: Inhibition de la croissance Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,93 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les bactéries : CE50 (Pseudor

CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 10 g/l

Durée d'exposition: 16 h

Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SOLUS MULTI 10 X 750 ML

WM 1113068 Numéro de commande: 0713068

Version 7.3 Date de révision 12.05.2021 Date d'impression 14.12.2021

Méthode: DIN 38412

BPL: oui

EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 10 g/l

Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire

BPL:

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

: NOEC: 1,2 mg/l

NOEC: 1 - 10 mg/l

Espèce: Leuciscus idus(Ide)

NOEC: 0,14 mg/l Durée d'exposition: 28 d

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Méthode: OCDE Ligne directrice 204

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

(Toxicité chronique)

: NOEC: > 0,1 - 1 mg/l Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

: NOEC: 750 mg/kg Durée d'exposition: 96 d

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 222

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette

préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux

détergents.

Composants:

éthanol 64-17-5:

Biodégradabilité Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 97 %

Méthode: OCDE Ligne directrice 301

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

68891-38-3:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Résultat: rapidement biodégradable

Biodégradation: > 70 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OECD 301 A

Type de Test: anaérobique Résultat: Biodégradable Biodégradation: > 60 % Durée d'exposition: 41 d

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SOLUS MULTI 10 X 750 ML

WM 1113068 Numéro de commande: 0713068

Version 7.3 Date de révision 12.05.2021 Date d'impression 14.12.2021

éthanol 64-17-5:

Bioaccumulation : Concentration: 3,2 mg/l

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: -0,32

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

68891-38-3:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

éthanol 64-17-5:

Répartition entre les : Koc: 1Remarques: Extrêmement mobile dans les sols

compartiments environnementaux

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

68891-38-3:

Répartition entre les : Adsorption/Sol compartiments : Milieu:Sol

environnementaux Koc: 191Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme

persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement

persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB)...

Composants:

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

68891-38-3:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très

bioaccumulable (vPvB).. Cette substance n'est pas considérée

comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT)..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique

supplémentaire

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SOLUS MULTI 10 X 750 ML

WM 1113068 Numéro de commande: 0713068

Version 7.3 Date de révision 12.05.2021 Date d'impression 14.12.2021

Code des déchets Le code européen des déchets

20 01 29*

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le

transport.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits

: Non applicable

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SOLUS MULTI 10 X 750 ML

WM 1113068 Numéro de commande: 0713068

Version 7.3 Date de révision 12.05.2021 Date d'impression 14.12.2021

chimiques dangereux

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur : Non applicable le marché et l'utilisation de certaines substances et

préparations dangereuses et de certains articles dangereux

(Annexe XVII)

: La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents

dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Non applicable

Contenu en composés organiques volatils (COV)

: Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et

réduction intégrées de la pollution)

Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 7,84 %

327,56 g/l

contenu en COV sans eau

Contenu en composés organiques volatils (COV)

: Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et

réduction intégrées de la pollution)

Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 7,84 %

79,12 g/l

contenu en COV valable uniquement pour les revêtements utilisés

sur les surfaces en bois

Conformément au règlement relatif aux détergents CE

648/2004

: 5 - <15% Agents de surface non ioniques, <5% Agents de surface anioniques, savon, enzymes, Parfums, PROTEASE, AMYLASE,

Pectate Lyase, MANNANASE

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H225
 H315
 H316
 H318
 H319
 Liquide et vapeurs très inflammables.
 Provoque une irritation cutanée.
 Provoque de graves lésions des yeux.
 H319
 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long

terme.

Information supplémentaire

Les points sur lesquels on a apporté des modifications par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Procédure de classification: Méthode de calcul

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SOLUS MULTI 10 X 750 ML

WM 1113068 Numéro de commande: 0713068

Version 7.3 Date de révision 12.05.2021 Date d'impression 14.12.2021

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA -Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx -Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire: IARC - Centre international de recherche sur le cancer: IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL -Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC -Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

500000003569